

EFFET LATINO

Fiche d'adhésion 2026-2027

www.leffetlatino.fr – 06.16.63.91.37

I. INFORMATIONS OBLIGATOIRES

NOM : Prénom :

Si je m'inscris en couple, NOM du conjoint :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable :

E-MAIL

II. TARIFS

Merci de bien vouloir entourer votre choix de forfait dans le tableau ci-dessous.

TYPE DE FORFAIT	1 HEURE	2 HEURES	ILLIMITÉ
INDIVIDUEL	210€	350€	450€
COUPLE	400€	660€	840€

III. HORAIRES DES COURS

Jour / Salle / Adresse	Horaire	Cours
Lundi – Juvignac Salle Joséphine Baker, 33 rue des Terres du Sud, 34990 Juvignac	19h00 – 20h00	[] Kizomba débutant
	20h00 – 21h00	[] Salsa intermédiaire
	21h00 – 22h00	[] Bachata intermédiaire
Mercredi – Juvignac Salle Nelson Mandela, 20 rue Neptune, 34990 Juvignac	18h30 – 19h15	[] Zumba
	19h15 – 20h15	[] Salsa débutant
	20h15 – 21h15	[] Bachata débutant
	21h15 – 22h15	[] Salsa Porto (1 an de salsa minimum)
Mercredi – Grabels Salle Pierre Soulages, 143 rue Félix Trombe, 34790 Grabels	19h00 – 20h00	[] Salsa débutant
	20h00 – 21h00	[] Bachata débutant
	21h00 – 22h00	[] Kizomba débutant

IV. CONDITIONS & SIGNATURE

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur et j'en accepte les termes sans exception.
- Je certifie être apte à la pratique de la danse et ne présenter aucune contre-indication médicale.
- Je déclare être en possession d'une assurance responsabilité civile individuelle.
- J'autorise l'association à utiliser mon image (photos/vidéos) pour ses supports de communication.

Le

Signature obligatoire :

V. MODALITÉS DE PAIEMENT

Règlement de l'année en TOTALITÉ à l'inscription.

TOUTE INSCRIPTION EST DÉFINITIVE ET NE DONNE LIEU À AUCUN REMBOURSEMENT.

Montant total versé en ESPÈCE / CHÈQUE / CB :

Montant total versé en CHÈQUE :

BANQUE :

Chèque N° 1 Octobre: _____ Somme :

Chèque N° 2 Novembre: _____ Somme :

Chèque N° 3 Janvier: _____ Somme :

Chèque N° 4 Février : _____ Somme :

Chèque N° 5 Mars : _____ Somme :

NB : Les paiements en chèques seront débités vers le 10 du mois.

Pour les paiements effectués en espèces, ils seront donnés en début d'année et pour la totalité de l'année.